

On peut calculer un "taux de rentabilité" des sommes versées (rapport entre pension annuelle reçue et cotisation payée). Un taux de 10% veut dire que 100 € payés en cotisations vous rapporteront une retraite annuelle de 10 €. Cette retraite sera soumise à prélèvements sociaux (CSG/CRDS 6,6% + 0,5% = 7,1% dont CSG récupérable 4,2%) et ensuite à imposition. Dans cette section, nous n'en avons pas tenu compte.

### CIPAV

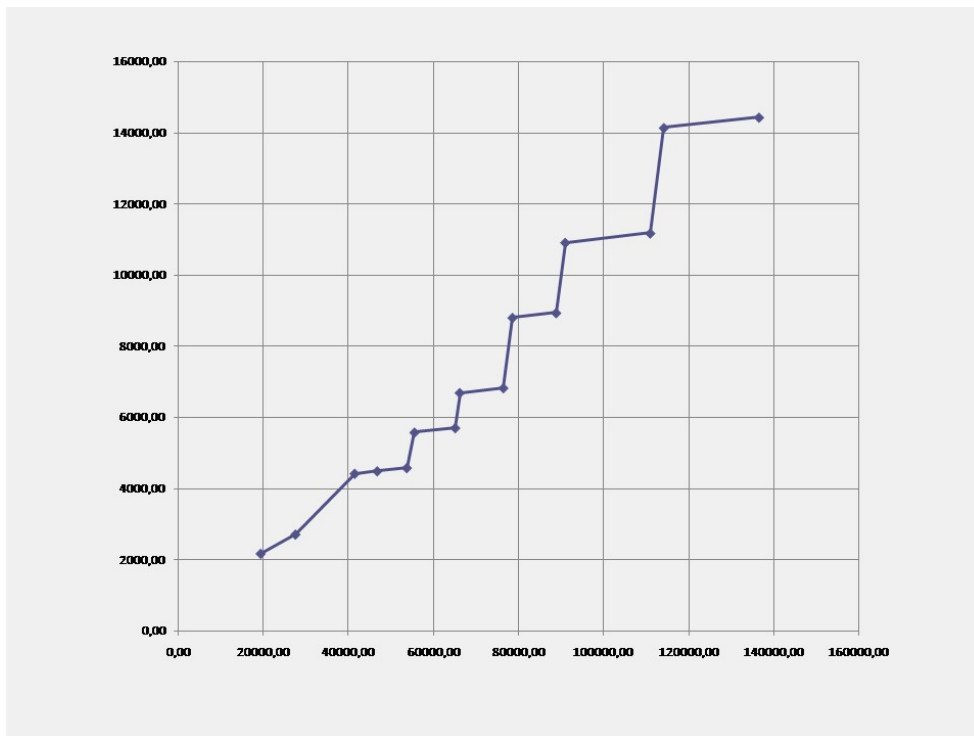
La CIPAV fonctionne en points, tant en régime de base qu'en complémentaire.

		Plafond	Cotisation	Nombre de points	Coût du point	Valeur de service	Rentabilité
<b>Retraite de Base</b>							
CIPAV	TR1	30049	2584	450	66.78	0.532	9,46%
CIPAV	TR2	176760	2347	100	23.47		
<b>Retraite complémentaire</b>							
CIPAV	1	41050	1092	4	273	25.07	10,7%
CIPAV	2	48990	2184	8			
CIPAV	3	57500	3276	12			
CIPAV	5	66000	5460	20			
CIPAV	7	82560	7644	28			
CIPAV	10	999999	10920	40			

Références :

- [CIPAV : droits](#)
- [CIPAV : cotisation](#)
- [CIPAV : trimestres et points](#)

Le fonctionnement "par tranche" de la CIPAV est visible sur la figure suivante.



On voit clairement que le taux marginal de cotisation est stable, en dehors des seuils des tranches, ou un euro de rémunération de plus vous fait basculer sur la tranche suivante et payer une cotisation beaucoup plus importante (de plusieurs milliers d'Euros). Cet effet de seuil peut être désastreux pour le cotisant en situation financière critique.

### RSI

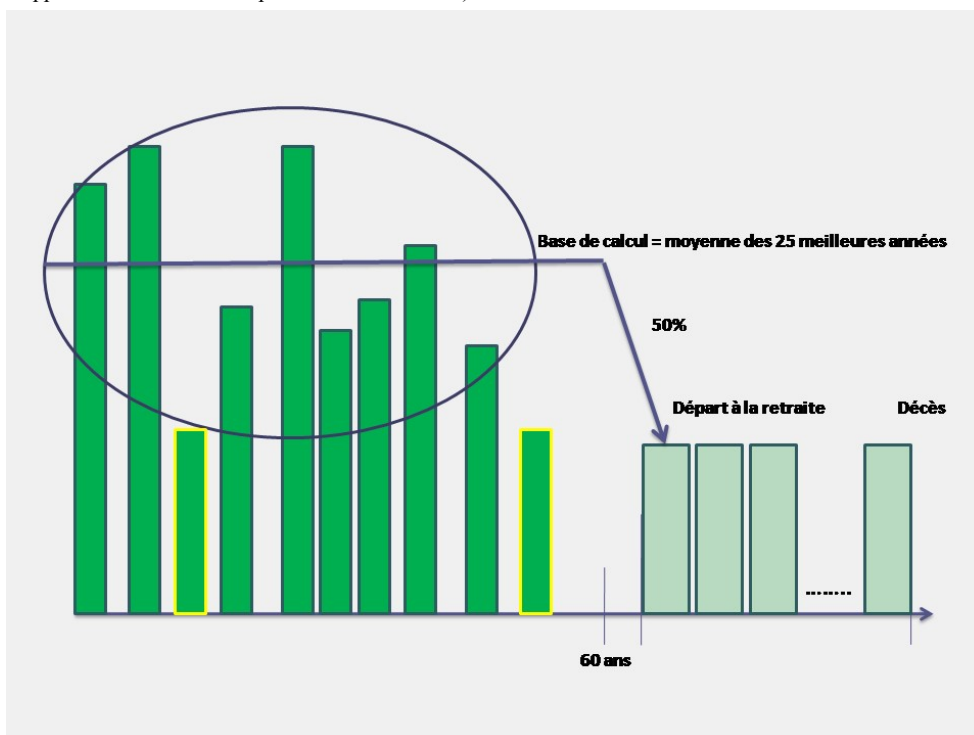
#### La retraite de base RSI

En ce qui concerne la retraite de base au RSI Commerçants et Artisans, elle se calcule de la façon suivante :

Retraite = Revenu annuel moyen (25 meilleures années) x taux x trimestres validés/durée de référence (164 trimestres)

Taux = 50% (taux plein)

Le calcul de la rentabilité est pratiquement impossible pour la retraite de base RSI (Commerçants et Artisans), dans la mesure où une partie des cotisations payées n'est pas prise en compte, ou n'est pas même nécessaire pour obtenir cette retraite. Un rapide calcul montre que le taux de rentabilité s'établirait aux alentours de 7% (en supposant une carrière complète de 164 trimestres).

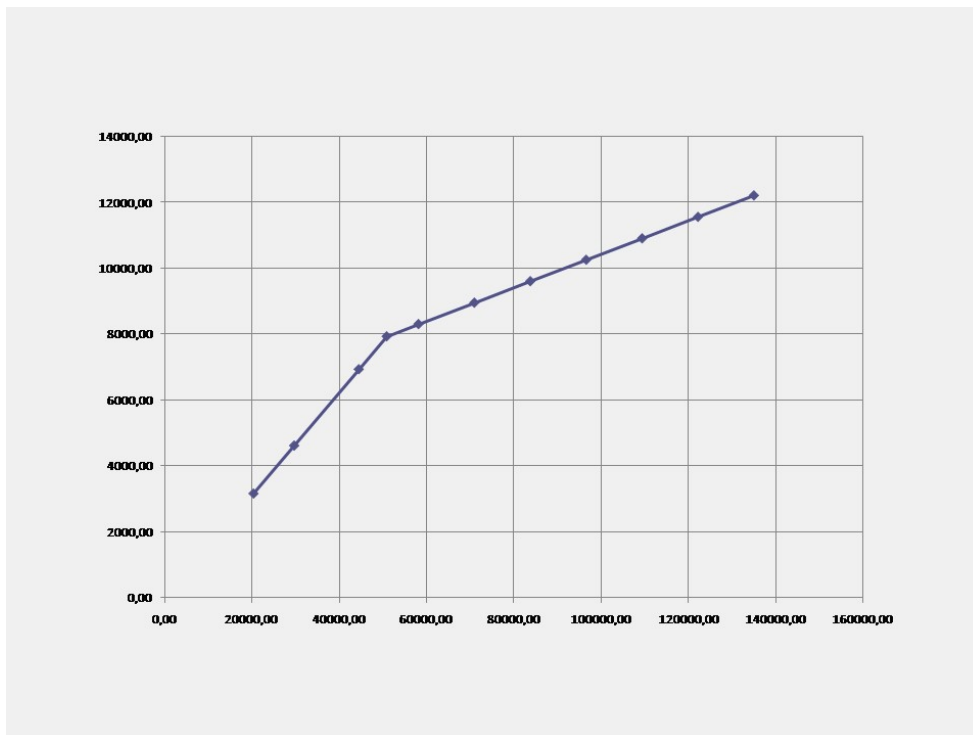


#### La retraite complémentaire RSI

	Plafond	Cotisation	Nombre de points	Coût du point	Valeur de service	Rentabilité

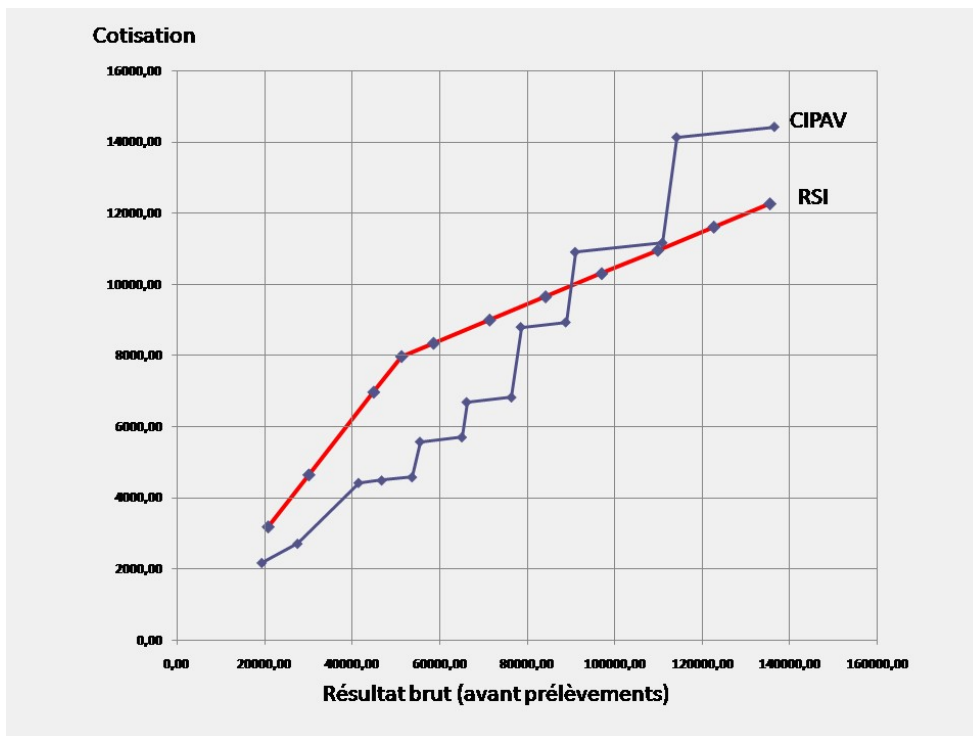
Retraite complémentaire							
RSI		33775	7.10%	321	15.3	1.102	7.20%
RSI	Commerçants	137232	7.50%	321	15.3	1.102	7.20%
RSI	Artisans	102924	6,50%	1373	4.324	0.30603	7.08%

Comme on le voit sur la figure suivante montrant le total des cotisations retraite RSI (base plus complémentaire) en fonction du résultat brut (calcul en dedans), les cotisation retraite du RSI évoluent de façon plus linéaire, et surtout sans a-coups.



### Comparaison CIPAV/RSI

La figure suivante montre le montant des cotisations de retraite CIPAV et RSI.



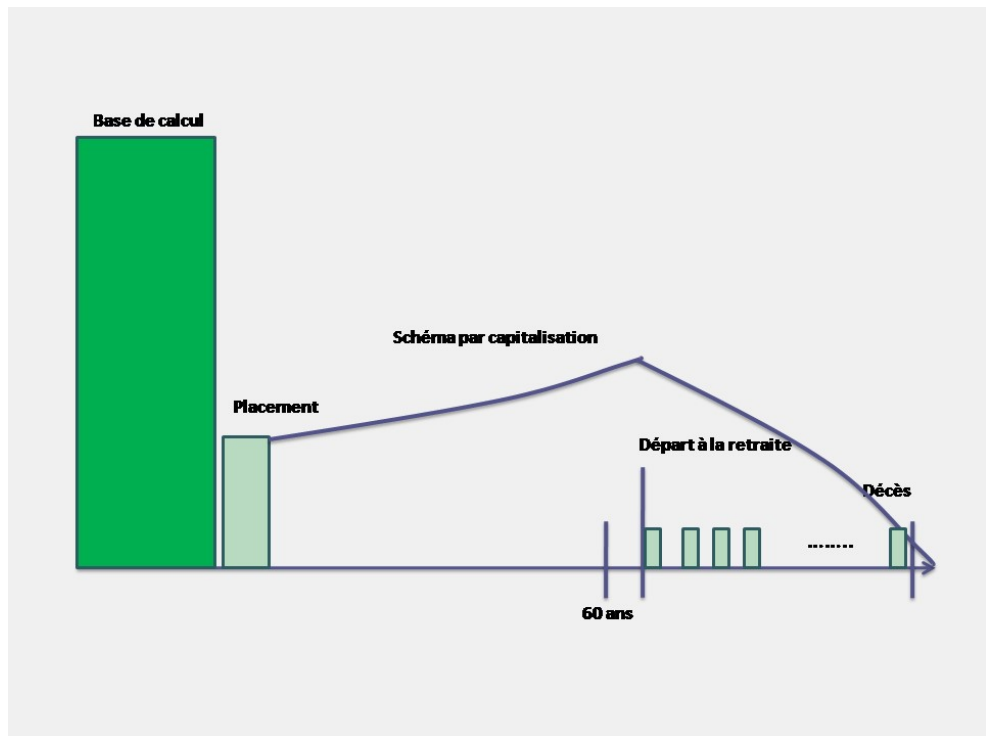
### Rentabilité des cotisation retraite

Le bénéfice total que retire le retraité de cette pension annuelle va dépendre de deux facteurs : l'âge de son départ à la retraite d'une part, et sa durée de vie de l'autre. Un autre facteur important à prendre en compte, car il peut s'avérer très pénalisant si on envisage un départ à la retraite avant 65 ans, est le nombre de trimestres

validés, sachant que pour obtenir un taux plein (c'est à dire sans abattement) avant 65 ans, il faudra 164 trimestres validés à partir de l'année de naissance 1952.

Pour les cotisations payées en fin de carrière, le taux de rentabilité apparent n'est pas si mauvais sur les chiffres actuels. Un cotisant qui prend sa retraite à 60 ans, avec une espérance de vie de 82 ans, va toucher sa retraite pendant 22 ans, soit environ 220% de son apport (à la CIPAV) et 158% de son apport au RSI (retraite complémentaire).

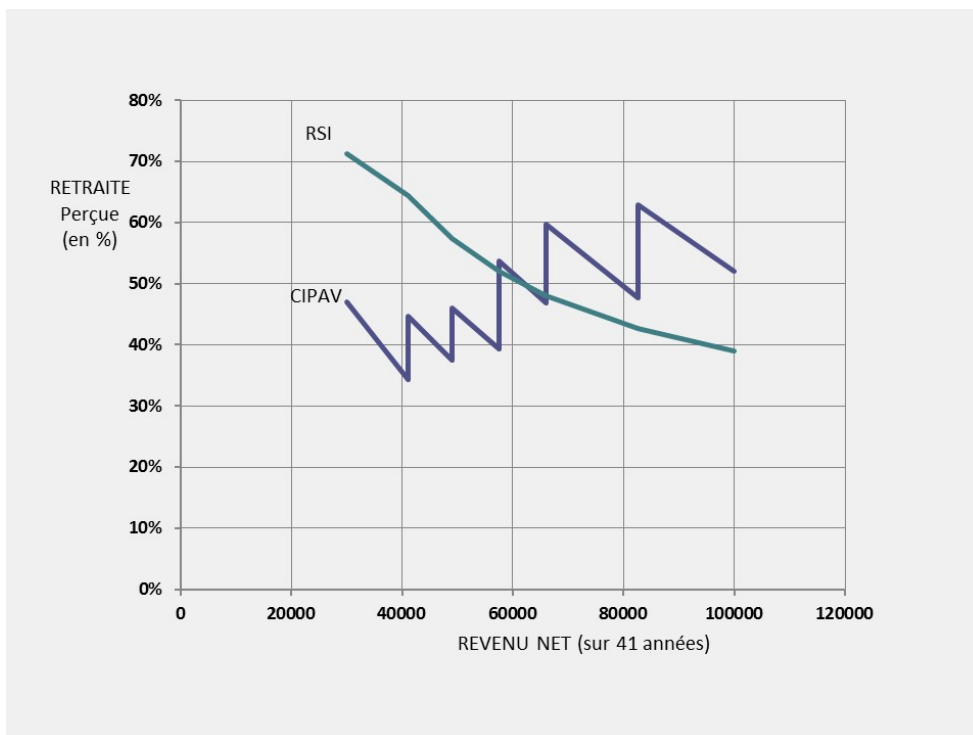
A titre de comparaison, pour obtenir sur 20 ans les mêmes annuités avec le même capital investi, et en consommant son capital et les intérêts, il faudrait une rentabilité nette de 8% pour égaler la CIPAV (mais seulement de 4% pour le RSI).



On pourrait faire la comparaison avec des produits de capitalisation (schéma ci-dessus), mais ce n'est pas l'objet de cette étude.

### Une bonne rentabilité, oui, mais

Intéressons nous à la retraite qu'obtiendrait un cotisant après ses 41 années de cotisations (164 trimestres), en supposant qu'il a eu un revenu constant tout au long de sa carrière.



On voit qu'au RSI, la retraite plafonne assez rapidement. Si le taux de remplacement est assez élevé pour les faibles revenus, la situation se dégrade ensuite, pour atteindre un taux d'environ 40%. Alors qu'à la CIPAV, le taux de remplacement se situe entre 52% et 63% pour les mêmes revenus élevés.

Ceci est à pondérer par l'impact positif que peut avoir sur les retraites de base du RSI le fait de ne retenir que les 25 meilleures années. En effet, le cotisant pourra disposer d'une retraite maximum, même si il a cotisé au minimum sur les 16 (=41-25) autres années. Alors que le système par points de la CIPAV le pénalisera forcément pour ces années de vaches maigres.

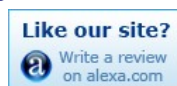
Mise à jour du 30/09/2011 23:00

- Correction du graphe taux retraite/revenu

Vous pouvez laisser vos commentaires ou signaler une erreur en PM à mixomatose sur le site <a href="mailto:freelance-info dot fr">freelance-info dot fr</a>	
formulaire désactivé	
Pseudo*:	<input type="text"/>
Mel*:	<input type="text"/>
	(ne sera jamais publié)
Site	<input type="text"/>
Votre commentaire - (useless to spam....)	
<input type="checkbox"/>	Cocher si vous souhaitez que ce commentaire soit publié (après modération)
Test anti-robot: quatre-vingt-dix-neuf plus un?	Cliquer deux fois sur "Envoyer" <input type="button" value="Envoyer"/>

[Voir les commentaires](#)

Pour nous aider, n'hésitez pas à référencer ce site là où cela peut être utile.



Mise à jour : 7 mars septembre 2016 10:00 GMT © Copyright Entreprise Individuelle, 2016  
Site géré par Roujansky Conseil Entreprises, SIRET 79474350000017 - Hébergement : lunarpages.com